

Dictature

Il s'agit d'un mode de gouvernement reposant sur la volonté unilatérale d'un homme, ou d'un petit groupe d'hommes, et sur la force de contrainte dont ils ont la maîtrise. Une dictature peut être « fasciste » c'est-à-dire viser à renforcer la libre entreprise et le capitalisme, ou « révolutionnaire », c'est-à-dire tendre en sens inverse à supprimer la classe des entrepreneurs et à établir la domination du prolétariat. Mais cette « dictature du prolétariat » est considérée par l'analyse marxiste comme une démocratie pour les prolétaires eux-mêmes, qui détiennent le pouvoir, ou plutôt au nom de qui il est exercé.

Capitalisme

C'est la forme d'organisation de l'économie et de la société qui repose sur la propriété privée des moyens de production.

Faisant suite à tout une série de grandes inventions techniques qui avaient considérablement facilité la production et les transports, l'invention de la machine à vapeur au 18^e siècle permet de disposer d'une énergie abondante. En utilisant des machines, l'homme peut dès lors avoir une beaucoup plus grande capacité de production. Les ateliers artisanaux, où le travailleur n'utilise que ses muscles, cèdent alors la place à des usines, où l'ouvrier fait fonctionner des machines.

Mais la construction de l'usine et l'achat des machines exigent de très grosses sommes d'argent. Autrement dit : un capital important. Seules des personnes fortunées, de la bourgeoisie, peuvent acquérir ces moyens de production ; mais des personnes moins aisées le peuvent aussi à condition de s'associer pour réunir les capitaux nécessaires.

Les uns et les autres seront alors appelés « capitalistes » car



propriétaires du capital, des moyens de production (machines, terres, véhicules de transport).

Pour faire fonctionner ces machines (ou travailler les terres, ou conduire les véhicules) ils recrutent du personnel. Ces ouvriers seront payés non pas en fonction des richesses qu'ils créeront en utilisant le matériel de leur employeur, mais en fonction du « marché du travail » : si l'employeur a de la peine à trouver les ouvriers dont il a besoin, il devra leur verser un salaire assez élevé, mais s'il y a au contraire de nombreux chômeurs cherchant du travail, ceux-ci accepteront de travailler pour un très bas salaire.

Les entreprises qui fabriquent les mêmes produits (automobiles par exemple) sont concurrentes. Elles peuvent se partager les marchés, ou bien lutter sur le même marché en cherchant à vendre au prix le plus bas. Cette concurrence peut donc être bénéfique pour le consommateur.

Les pays occidentaux et le Japon ont conservé ce système car ils considèrent que c'est le plus efficace pour obtenir une économie prospère dont tous les membres de la société puissent profiter. Mais ils l'ont beaucoup modifié : les syndicats ouvriers et les partis politiques socialistes ou communistes ont obtenu que les droits des travailleurs soient bien mieux protégés.

Socialisme

Le socialisme est une forme d'organisation de l'économie et de la société reposant sur la propriété collective des principaux moyens de production.

L'idée socialiste est née en Europe au début du 19^e siècle au moment où l'industrialisation s'accélérait par la multiplication des usines, dans lesquelles les conditions de travail des ouvriers étaient inhumaines, pour des salaires misérables.

Tout une série de penseurs, surtout français (Fourier, Proudhon, Saint-Simon, par exemple) mais aussi anglais

(il faut notamment) proposèrent des types nouveaux d'organisation sociale et économique permettant à l'intérêt général de l'emporter sur les intérêts particuliers, donc de supprimer l'exploitation et l'injustice. On les appelle les « socialistes utopiques » (c'est-à-dire des socialistes qui font des projets irréalisables).

Ce furent Marx et Engels (Allemands) qui firent l'analyse et la critique les plus sérieuses du système capitaliste et mirent en évidence l'exploitation de la classe ouvrière (le prolétariat) par la bourgeoisie, propriétaire des moyens de production. Pour eux cette exploitation ne pourra prendre fin que si les prolétaires, organisés en un parti, arrivent à s'emparer de l'appareil étatique, et à l'utiliser pour imposer leur dictature à la classe bourgeoise. Cet Etat nouveau confisquera alors les principaux moyens de production à leurs propriétaires privés et en deviendra lui-même propriétaire : il les mettra à la disposition des travailleurs. La bourgeoisie sera ainsi éliminée, et l'Etat, n'ayant plus besoin d'être un instrument de domination, se limitera à être un appareil de gestion. Ce sera le *socialisme*.

Pour Marx, l'évolution devra alors se poursuivre : les tâches de gestion seront progressivement confiées aux groupements sociaux concernés (communes, associations de travailleurs, etc.) et l'Etat, devenu inutile, disparaîtra. De ce « dépérissement de l'Etat » naîtra la *société communiste*.

Les idées de Marx ont eu, et ont toujours, un retentissement extraordinairement puissant, dans le monde entier. De nombreux régimes politiques s'en inspirent, dont certains ont obtenu, sur le plan économique et social, des résultats très intéressants (Union soviétique et Chine par exemple). Mais la plupart d'entre eux paraissent malheureusement bloqués à la phase de la dictature du parti et d'une administration toute-puissante, et l'avènement de la société communiste paraît difficilement réalisable.

Plusieurs pays, notamment en Afrique, sans rompre vraiment avec le système capitaliste, se réclament cependant du « socialisme ». Chacun à sa manière cherche plutôt à instituer une « démocratie sociale » qui vise à améliorer le sort des

travailleurs et des paysans. Ces différents « socialismes » ne sont plus le socialisme de Marx tel que nous l'avons défini.

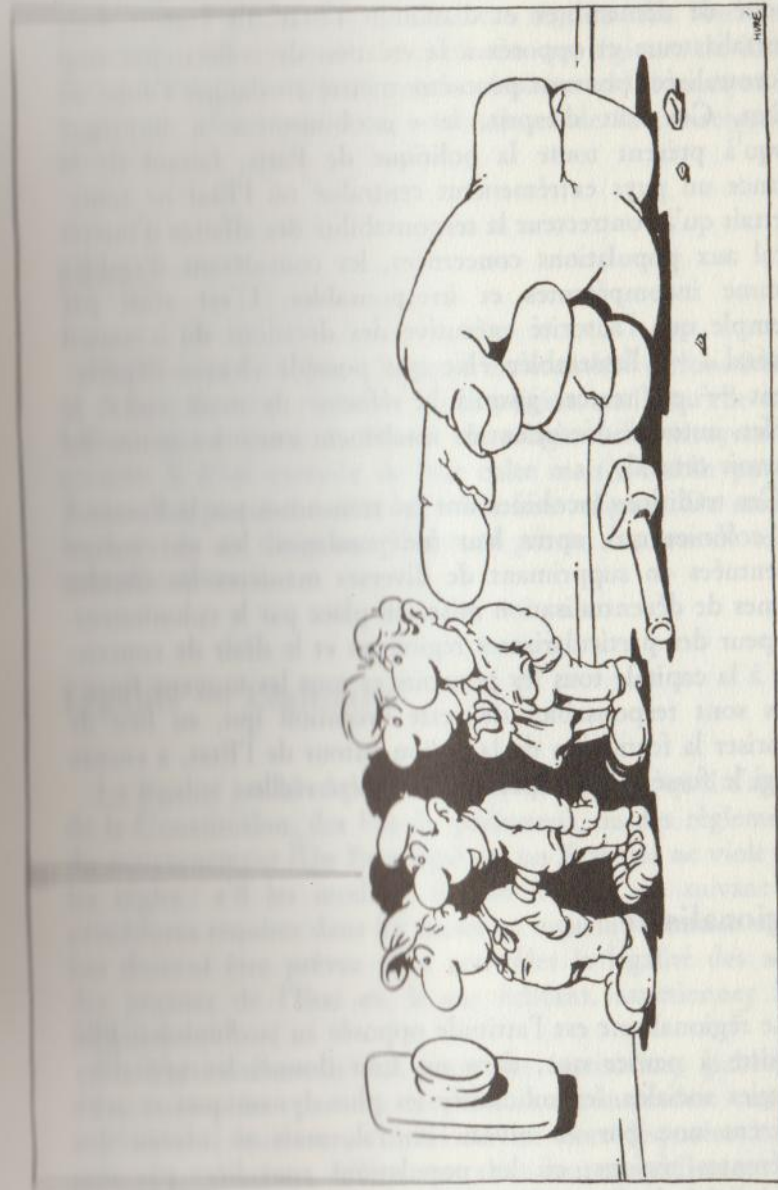
Autogestion

On appelle « autogestion » un mode d'organisation de l'économie, de la société, et parfois même de l'Etat qui consiste en une prise en charge directe par les intéressés du fonctionnement et de la direction de l'unité de production (entreprise agricole, artisanale ou industrielle) et de la communauté sociale dont ils sont membres. Cette technique se situe en quelque sorte au carrefour de la décentralisation et du socialisme. Elle peut être mise en œuvre à la base, uniquement, ou bien dans toute la pyramide des institutions économiques, sociales, et politiques, et constituer ainsi le principe même d'organisation de l'Etat. C'est la forme la plus « directe » de démocratie. La Yougoslavie est actuellement le seul pays qui ait adopté le système de l'autogestion et l'ait généralisé à tous les niveaux de la vie du pays, en le combinant étroitement avec un fédéralisme authentique.

L'autogestion exige naturellement que les dirigeants du pays renoncent à l'idée qu'ils sont l'« élite », qu'ils détiennent seuls la compétence et que le peuple est incapable de gérer ses propres affaires : elle a pour fondement la confiance en la maturité des citoyens et en leur sens des responsabilités. Elle est aussi une excellente école de formation des producteurs et des citoyens à l'administration et à l'initiative.

Jacobinisme

Le « club des Jacobins » fut un groupe de révolutionnaires qui joua un rôle capital lors de la Révolution française de



L'autogestion, une prise en charge directe par les intéressés...

1789 à 1794. Leur attitude politique, opposée à celle des « Girondins », reposait sur une hostilité à tout ce qui aurait risqué de démembrer et d'affaiblir l'Etat. Ils étaient donc centralisateurs et opposés à la création de collectivités trop décentralisées pouvant peut-être mettre en danger l'unité de l'Etat. Cet état d'esprit, le « jacobinisme », a imprégné jusqu'à présent toute la politique de Paris, faisant de la France un pays extrêmement centralisé où l'Etat ne transmettait qu'à contrecœur la responsabilité des affaires d'intérêt local aux populations concernées, les considérant d'emblée comme incompetentes et irresponsables. C'est ainsi par exemple que l'autorité exécutive des décisions du « conseil général » — l'assemblée élue que possède chaque département — est restée, jusqu'à la réforme de mars 1982, le préfet, autorité déconcentrée totalement entre les mains du pouvoir central.

Ces traditions jacobines ont été transmises par la France à ses colonies qui, après leur indépendance, les ont encore accentuées en supprimant de diverses manières les timides formes de décentralisation mises en place par le colonisateur. La peur des particularismes régionaux et le désir de concentrer à la capitale tous les pouvoirs et tous les moyens financiers sont responsables de cette évolution qui, au lieu de favoriser la formation de la nation autour de l'Etat, a encore élargi le fossé qui le sépare de la société réelle.

Régionalisme

Le régionalisme est l'attitude opposée au jacobinisme. Elle consiste à penser que, dans un Etat donné, les véritables énergies sociales, les solidarités les plus dynamiques se rencontrent non pas au niveau central, mais au niveau des différentes régions, où les populations sont liées par une multiplicité de liens géographiques, linguistiques, culturels, économiques, etc. En reconnaissant l'originalité de chaque

région et en lui donnant les moyens administratifs, politiques et financiers de prendre en charge ses propres affaires, on libère les énergies que recèlent ces régions. Au lieu d'affaiblir les solidarités qui constituent ces régions, de lutter contre elles, l'Etat central pourra ainsi les additionner et les mettre au service du bien commun et de la construction nationale.

Laïcité

Un Etat est dit « laïc » lorsqu'il est constitué et fonctionne en dehors de toute référence à une religion quelle qu'elle soit. L'Etat laïc respecte la liberté de religion des citoyens et garantit le libre exercice de leur culte mais n'établit pas de distinction parmi ses citoyens selon leur religion. De même, le choix de ses dirigeants ne prend pas en compte de telles considérations.

Légalité — Légitimité

La légalité est le respect du droit en vigueur, qu'il s'agisse de la Constitution, des lois du parlement, ou des règlements du gouvernement. Un Etat légal est un Etat qui ne viole pas les règles : s'il les modifie, il doit le faire en suivant les procédures requises dans les textes en vigueur. Certains organes doivent être prévus pour contrôler la légalité des actes des organes de l'Etat et, le cas échéant, sanctionner leur illégalité.

La légitimité est le fait pour des institutions publiques d'être acceptées par les populations concernées comme conformes à leurs vœux : elles seront alors disposées à leur prêter leur concours. L'Etat aura alors tout naturellement une certaine efficacité. Au contraire, un Etat, un pouvoir seront dits « illégitimes » si le groupe social concerné refuse de se

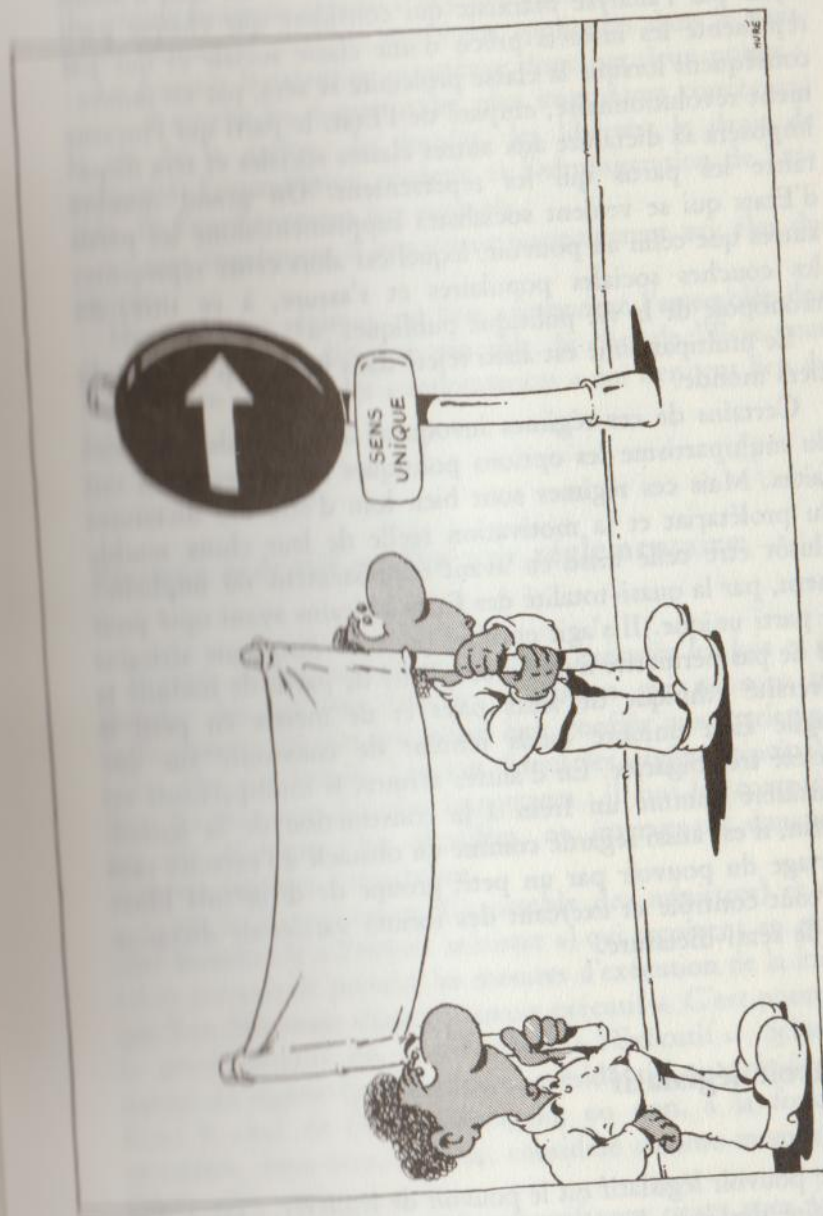
reconnaître en eux et de suivre leurs initiatives. Ils seront alors très inefficaces et tentés de recourir à la force pour remplacer leur acceptation spontanée par la population, appelée aussi « consensus ».

Un Etat peut être à la fois légal et légitime : c'est bien sûr la situation la plus favorable, mais elle est assez rare. Il peut aussi être légal, mais illégitime : il s'est mis en place et fonctionne dans le respect du droit, mais sa politique déplaît à la population qui manifeste son désintérêt, son repli, proteste de diverses manières. Situation assez répandue en Afrique. Il peut en outre être illégal, mais légitime : il s'est mis en place par un coup d'Etat, fonctionne sans respecter les règles en vigueur mais a l'appui de la population qui le soutient.

On trouve enfin des Etats à la fois illégaux et illégitimes : ils reposent alors totalement sur la force et l'intimidation. Cette situation est très répandue dans le tiers monde et particulièrement en Afrique.

Multipartisme — Parti unique

La pluralité des partis politiques découle du principe de liberté d'opinion et d'expression qui est l'un des fondements des systèmes politiques dits « libéraux ». La société est constituée de catégories et de classes diverses dont les intérêts et la culture sont différents, et qui forment par conséquent des opinions politiques variées quant à la manière dont la collectivité devrait être gouvernée. Les individus sont laissés libres de se regrouper, de s'associer en fonction de leurs conceptions politiques, et on voit donc apparaître une pluralité de partis. La vie politique publique sera donc le théâtre de l'affrontement des partis qui tenteront de convaincre les électeurs de la justesse de leurs conceptions afin, à l'occasion d'élections libres, de pénétrer les rouages de l'Etat et d'influer sur la politique menée dans le pays.



Le multipartisme est rejeté dans beaucoup de pays du Tiers-Monde...

Ce système est critiqué de deux côtés. Il est tout d'abord rejeté par l'analyse marxiste qui considère que chaque parti représente les intérêts précis d'une classe sociale et que par conséquent lorsque la classe prolétaire se sera, par un mouvement révolutionnaire, emparé de l'Etat, le parti qui l'incarne imposera sa dictature aux autres classes sociales et fera disparaître les partis qui les représentent. Un grand nombre d'Etats qui se veulent socialistes suppriment donc les partis autres que celui au pouvoir, lequel est alors censé représenter les couches sociales populaires et s'assure, à ce titre, du monopole de la vie politique publique.

Le multipartisme est aussi rejeté dans beaucoup de pays du tiers monde.

Certains de ces régimes invoquent à l'appui de leur rejet du multipartisme les options politiques socialistes qu'ils ont faites. Mais ces régimes sont bien loin d'être des dictatures du prolétariat et la motivation réelle de leur choix semble plutôt être celle mise en avant expressément ou implicitement, par la quasi-totalité des Etats africains ayant opté pour le parti unique. Il s'agit en effet pour les dirigeants africains de ne pas permettre à une multiplicité de partis de traduire la diversité ethnique de leurs pays et de mettre en péril le fragile Etat unitaire qu'ils tentent de construire sur une société très bigarrée. En d'autres termes, le multipartisme est considéré comme un frein à la construction de la nation. Enfin, il est aussi regardé comme un obstacle à l'exercice sans partage du pouvoir par un petit groupe de dirigeants libres de tout contrôle et exerçant des formes variées de dictature ou de semi-dictature.

Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est le pouvoir de légiférer, c'est-à-dire de faire des lois. Les lois sont les règles de droit les plus importantes dans un Etat, après la Constitution, qu'elles ne

peuvent pas violer. Une loi est un texte adopté par les élus du peuple (souvent appelés « députés ») et qui modifie sur un point important certaines des règles appliquées dans le pays.

Le pouvoir législatif se caractérise donc par deux points :
— il touche les domaines les plus importants concernant la vie de la nation : les impôts, les libertés, le droit de propriété, l'organisation générale et l'administration de l'armée, de l'enseignement par exemple ;

— par conséquent il appartient normalement aux élus du peuple.

Dans certains régimes, où l'on a supprimé l'assemblée des élus du peuple ou diminué son rôle, le chef de l'Etat peut légiférer, en prenant des « ordonnances » qui tiennent lieu de loi.

Pouvoir exécutif — Pouvoir réglementaire

Il s'agit du pouvoir chargé de faire exécuter les lois et de prendre des mesures dans les domaines qui ne sont pas suffisamment importants pour être confiés aux parlementaires élus du peuple. Les lois fixent les règles principales, dans les domaines les plus importants : il faut les compléter par des décisions plus détaillées, ou intervenant dans des matières estimées secondaires.

C'est le gouvernement (l'ensemble des ministres) et son chef (souvent le « Premier ministre ») qui reçoivent en général ce pouvoir de prendre les mesures d'exécution de la loi, et que l'on dénomme donc « pouvoir exécutif ». C'est pourquoi le gouvernement est aussi appelé « l'Exécutif ». Selon la nature du régime (parlementaire, présidentiel ou présidentiel) le chef de l'Etat participera, ou non, à la fonction exécutive, donc sera, ou non, considéré comme membre de l'Exécutif.

Les décisions du pouvoir exécutif sont prises sous forme de décrets ou d'arrêtés, que l'on appelle des « règlements ».

Ceux qui les prennent (maires, préfets, ministres, chef du gouvernement) exercent ainsi le « pouvoir réglementaire ».

Il est donc à noter que les ministres exercent une double fonction : ils sont membres du gouvernement donc participent à la prise des décisions importantes pour la vie du pays, et ils sont aussi à la tête d'une administration dont ils sont les chefs.

Min - député?

Régime parlementaire

Le régime parlementaire est un type de régime politique où le gouvernement est issu du parlement et contrôlé par lui, et où le chef d'Etat a peu de pouvoirs.

Né en Grande-Bretagne du fait de la confiscation des pouvoirs du roi par ses conseillers (les ministres), eux-mêmes surveillés par le parlement, le régime parlementaire s'est répandu dans la plupart des pays du monde.

Le principe en est simple. Les citoyens élisent, parmi les candidats qui leur sont présentés par les partis politiques, les députés qui les représenteront au parlement. Le ou les parti(s) vainqueur(s) aux élections aura (auront) donc la majorité au parlement, c'est-à-dire plus de la moitié des sièges de députés.

Les dirigeants de ce ou de ces parti(s) se répartissent alors les postes ministériels, et l'un d'eux prend la tête du gouvernement, souvent avec le titre de Premier ministre.

Le chef de l'Etat, quant à lui, que ce soit un monarque héréditaire ou un président de la République (élu non pas au suffrage universel, c'est-à-dire par l'ensemble des citoyens, mais au suffrage restreint, c'est-à-dire à un nombre limité de personnes) n'a pratiquement pas de rôle politique, mais il représente l'Etat aux yeux des administrés et des Etats étrangers et veille au bon fonctionnement des institutions.

Enfin, il faut préciser que le parlement et le gouvernement

travaillent en étroite collaboration, et peuvent se contrôler mutuellement. Le parlement peut renverser le gouvernement si la politique de celui-ci lui déplaît. Le chef de l'Etat devra alors chercher un autre chef de gouvernement qui choisira une nouvelle équipe ministérielle : celle-ci demandera alors au parlement de lui voter sa confiance. Le gouvernement peut en sens inverse dissoudre un parlement qui refuse de voter les lois qu'il lui propose et dont il a besoin pour mener sa politique : il y aura alors de nouvelles élections, permettant aux électeurs d'arbitrer le désaccord politique qui oppose le gouvernement au parlement en choisissant des députés maintenant ou au contraire critiquant la politique du gouvernement.

La Grande-Bretagne, l'Italie, L'Allemagne de l'Ouest, le Canada, les Pays scandinaves (Danemark, Suède, Norvège), l'Inde, l'Afrique du Sud, par exemple, ont ce type de régime.

La France a un régime assez différent car le président de la République y est élu au suffrage universel et a beaucoup plus de pouvoirs que le Premier ministre : c'est un régime intermédiaire entre le régime parlementaire et le régime présidentiel.

Quant aux régimes inspirés du marxisme, la présence du parti communiste comme parti unique transforme ces régimes d'apparence parlementaire en régimes de dictature du parti.

Régime présidentiel

C'est un type de régime politique où le gouvernement n'est pas issu du parlement, n'est pas contrôlé par lui, et où le chef d'Etat a beaucoup de pouvoirs.

Né aux Etats-Unis il y a deux cents ans, du désir de rendre définitivement impossible l'installation d'une dictature, le régime présidentiel s'est répandu, surtout sur le continent américain.

Il repose sur une totale séparation des deux grands pouvoirs : celui de faire les lois (le parlement) et celui de les exécuter (le gouvernement).

Le parlement est élu au suffrage universel, et c'est lui seul qui prendra l'initiative des lois et qui les votera. Le président est aussi élu au suffrage universel : il constitue lui-même son équipe gouvernementale en choisissant ses collaborateurs à son gré, sans consulter le parlement. Le président est à la fois le chef de l'Etat et le chef du gouvernement. Son rôle consiste à appliquer les lois votées par le parlement ; mais il ne peut pas dissoudre celui-ci s'il refuse de voter les lois qui lui conviennent. Réciproquement, le parlement ne peut pas renverser le président si sa politique lui déplaît.

Ce système concentre entre les mains d'un seul homme les pouvoirs qui, en système parlementaire, sont répartis entre le chef de l'Etat, le chef du gouvernement, et les ministres. Mais il donne aussi de très gros pouvoirs au parlement qui peut paralyser l'action du président en refusant de voter les lois dont il a besoin : c'est une grave erreur de considérer le système présidentiel comme plus « dictatorial » que le système parlementaire, car c'est un régime équilibré. En fait ce type de régime ne pourrait pas fonctionner si ce schéma était respecté, car les deux pouvoirs, faute d'avoir des moyens d'agir l'un sur l'autre, se paralyseraient vite mutuellement. En pratique, il existe dans les couloirs du parlement de nombreuses négociations entre les parlementaires et les collaborateurs du président.

Présidentialisme négro-africain

Les Etats d'Afrique « francophone » se sont dotés, lors de leur accession à l'indépendance, de régimes étroitement inspirés du régime français de la Cinquième République (Constitution d'octobre 1958), régime mi-parlementaire mi-présidentiel. Très rapidement pourtant, ces régimes ont évolué

vers un type de régime original, très déséquilibré au profit du chef de l'Etat, appelé « régime présidentiel ». Le chef de l'Etat et le chef du gouvernement sont, sauf exception, le même homme, qui reçoit des pouvoirs considérables.

Le parlement perd une large partie de ses attributions et de son autonomie : il peut être dissous par le président, mais il n'a pas, en contrepartie, la possibilité pratique de renverser le gouvernement pour critiquer sa politique.

La suppression de tous les partis politiques autres que celui au pouvoir retire aux élections leur signification normale qui est de permettre un choix parmi les hommes et les programmes politiques en présence ; en même temps, elle fait des élus de simples créatures des dirigeants du parti et de l'Etat, donc leur retire toute autonomie.

Ce « présidentielisme négro-africain » est donc une déformation des systèmes parlementaire et présidentiel dans un sens dictatorial. Les dirigeants africains justifient généralement ce type de régime en invoquant la nécessité de forger par la contrainte une unité nationale encore embryonnaire, et par leur méfiance envers les solidarités ethniques, régionales, auxquelles un système plus libéral permettrait de s'exprimer officiellement, ce qu'ils considèrent comme dangereux.

Impérialisme

Domination par un pays doté d'une économie puissante d'un ou de plusieurs pays à économie plus faible.

Pour Lénine — qui fut l'un des grands dirigeants de la Révolution soviétique — l'impérialisme est le « stade suprême du capitalisme ».

En effet, la concurrence impitoyable entre les entreprises amène la disparition des plus faibles et l'accroissement de la dimension de celles qui survivent. Ces grandes entreprises survivantes ont besoin, pour se renforcer encore face à la

concurrence, d'étendre la zone géographique dans laquelle elles pourront aller chercher les matières premières et les sources d'énergie dont elles ont besoin, d'une part, dans laquelle elles pourront aller vendre leurs produits, d'autre part.

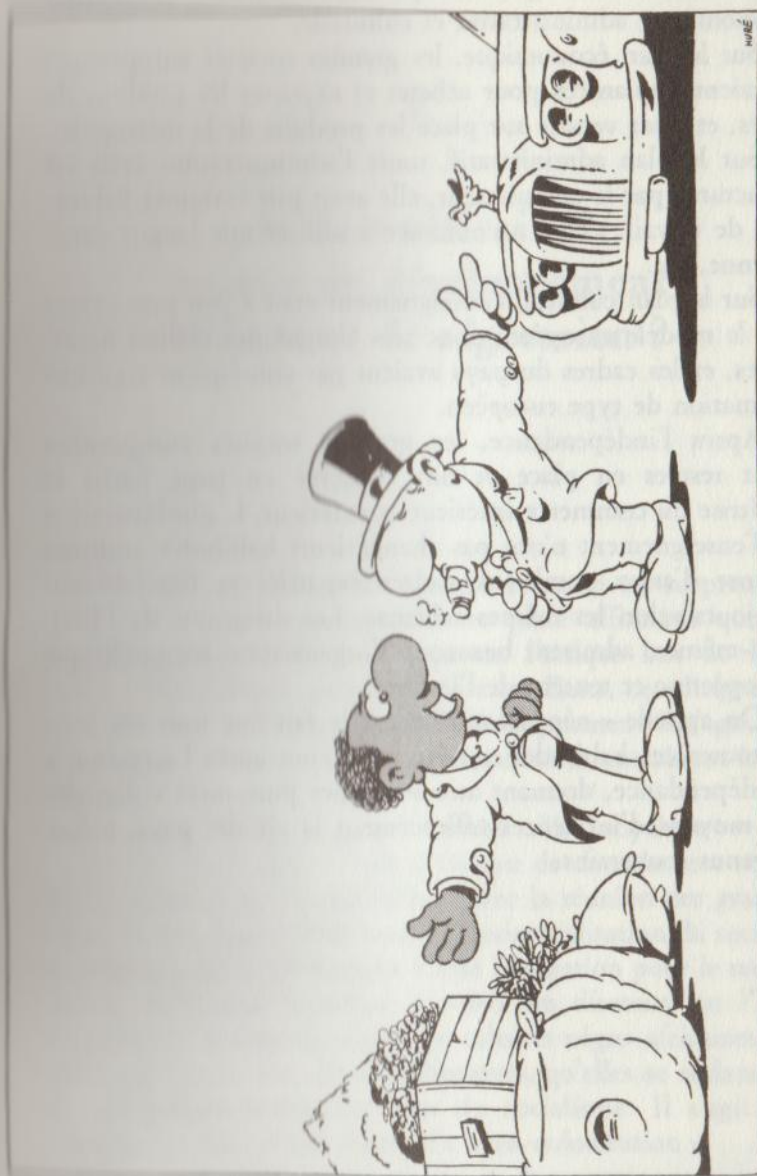
Ces puissantes sociétés poussent alors leur gouvernement à établir sa domination (par des moyens militaires, ou politiques, ou simplement économiques) sur des pays plus faibles, où elles pourront se procurer à bon compte ce qui leur est nécessaire et écouler leur production sans réelle concurrence.

À l'origine, l'impérialisme est donc un phénomène de nature économique, lié au capitalisme. Mais il est devenu un phénomène politique plus général par lequel un pays puissant — capitaliste ou socialiste — établit sa domination sur un pays plus faible. De plus, ce type de comportement se remarque à plusieurs niveaux, puisque certains pays d'importance moyenne sont victimes de l'impérialisme d'un pays plus puissant en même temps qu'ils exercent leur propre impérialisme sur des pays plus faibles qu'eux. Ce qui permet parfois de parler de « sous-impérialismes régionaux ».

Néo-colonialisme

Nouvelle forme du colonialisme : maintien des anciens territoires colonisés devenus juridiquement indépendants, dans une situation de domination économique et même politique par leur ancien colonisateur.

Lors de leur accession à l'indépendance, les territoires colonisés se sont dotés de leur propre constitution, et de leurs propres institutions politiques. Il n'y eut plus de gouverneur ou de haut-commissaire envoyé par la métropole pour diriger l'administration locale, mais un simple ambassadeur, totalement étranger aux prises de décisions des nouveaux gouvernements.



Les séductions de l'impérialisme moderne...

Cependant des liens avaient été tissés, et des habitudes prises, tout au long de la période coloniale, en matière économique, administrative et culturelle.

Sur le plan économique, les grandes sociétés européennes s'étaient implantées pour acheter et exporter les produits du pays, et pour vendre sur place les produits de la métropole.

Sur le plan administratif, toute l'administration avait été structurée par le colonisateur, elle avait pris certaines habitudes de travail, s'était accoutumée à utiliser une langue européenne, etc.

Sur le plan culturel, l'enseignement était à peu près calqué sur le modèle européen, donc très éloigné des réalités nationales, et les cadres du pays avaient par conséquent reçu une formation de type européen.

Après l'indépendance, les grandes sociétés européennes sont restées en place et ont conservé en large partie la maîtrise du commerce intérieur et extérieur. L'administration et l'enseignement n'ont pas changé leurs habitudes, utilisent encore d'assez nombreux cadres expatriés et fonctionnent toujours selon les mêmes schémas. Les dirigeants de l'Etat, eux-mêmes, admirent beaucoup l'organisation sociopolitique européenne et tentent de l'imiter.

* On appelle « néo-colonialisme » le fait que tous ces liens et toutes ces habitudes ont été maintenus après l'accession à l'indépendance, donnant aux anciennes puissances coloniales les moyens d'influencer efficacement la vie des pays, même devenus souverains.

L'Etat africain, moteur du développement ou facteur de régression ?

L'Afrique sub-saharienne actuelle présente un surprenant paradoxe : tous les gouvernants en place affirment que le « développement » de leur pays est l'unique but de leur action, mais hormis quelques très rares Etats, ces dirigeants ne définissent nulle part de quel développement il s'agit, ne précisent jamais vers quel type de société ils entraînent leurs peuples.

En réalité, tout se passe comme s'ils croyaient — et voulaient faire croire — que l'Afrique de demain sera semblable à l'Occident d'aujourd'hui, avec la réunion des grands éléments que sont l'urbanisation, l'industrialisation, la société de consommation généralisée. Cette fascination pour le mode de vie occidental constitue, par-delà les discours sur l'authenticité et la mise en valeur des cultures négro-africaines, le principal moteur des classes dirigeantes, qu'elles se réclament du capitalisme libéral ou bien du socialisme. Il s'agit là, pourrait-on dire, d'une forme d'« auto-colonisation ».

L'imitation de ce mode de vie et le « rattrapage » de ce niveau de consommation, explicitement ou implicitement donnés comme perspective aux populations africaines par

leurs propres dirigeants, constituent en réalité un mythe et un poison.

Les conditions qui ont permis le décollage industriel des pays européens, aux 18^e et 19^e siècles, ne sont nullement réunies aujourd'hui au profit de l'Afrique (1). Bien au contraire, la situation qui est la leur, ainsi que la voie sur laquelle ils sont engagés depuis plus de vingt ans (exploitation de la paysannerie au profit d'une administration gonflée et inefficace) constituent autant de handicaps infranchissables. En outre, la surconsommation de ressources naturelles à laquelle se livre le monde riche (2) est un gaspillage scandaleux des ressources limitées de notre terre : non seulement son extension aux autres peuples est économiquement irréalisable, mais il importe au contraire d'y mettre fin au plus vite.

Ce mythe de l'accession prochaine de tous à la « société de consommation » joue pourtant un rôle politique essentiel sur le continent noir : il justifie l'imitation dès aujourd'hui par les couches dirigeantes (et ces privilèges sont ruineux pour ces pays) du mode de vie qui, prétendent-elles, sera demain généralisé ; il justifie aussi l'orientation vers l'extérieur des économies nationales (l'exportation des produits du pays permet d'importer des biens de consommation, souvent réservés à une minorité) ; il justifie enfin la privation de toute liberté d'expression politique au profit d'un « effort commun de développement » qui ne se rencontre guère que dans les discours.

En fait, comment caractériser aujourd'hui la situation de l'Afrique mieux qu'en la qualifiant, comme le fit très tôt Albert Meister, de « sud-américanisation » ? Concentration du pouvoir et de l'argent entre les mains d'une étroite couche urbaine essentiellement administrative, stagnation des campagnes malgré l'expansion des cultures d'exportation, gonflement, en tant que unique offreur d'emplois, d'un secteur

(1) Sur cette question, voir Paul BAIROCH, *Révolution industrielle et sous-développement*, Mouton, Paris, 1974.

(2) Les Etats-Unis, avec moins de 6 % de la population mondiale, consomment près du tiers de la production mondiale de pétrole (R. Dumont).

tertiaire (administration et commerce) financé par divers prélèvements effectués sur la paysannerie, développement dans la capitale d'une vaste couche de déracinés sans ressources, attirés par les mirages de la ville... tel est bien, aujourd'hui, pour l'essentiel, le paysage africain.

La « bourgeoisie bureaucratique » (3), classe dominante généralement assujettie à une poignée de dirigeants parvenus au pouvoir par un coup d'Etat, est tenue en main par ceux-ci, et se maintient elle-même en place, par le maniement à tous les niveaux de la carotte (distribution d'emplois administratifs) et du bâton (répression de toute contestation).

Le « développement », conçu comme une tentative de rattraper et de généraliser le mode de vie occidental, sert donc de prétexte à la formation, par l'intermédiaire de l'Etat, d'une couche de privilégiés jouissant dès aujourd'hui de ce type d'existence, promis à tous pour demain.

Par-delà les grandes proclamations, le bilan de plus de vingt années d'indépendance est bien maigre et l'Etat, qui s'est vu attribuer la mission du « développement », s'est avéré bien inefficace.

Pourquoi ?

L'idéologie coloniale, reprise à peu près intacte par les dirigeants des jeunes Etats africains, reposait sur un postulat fondamental : les institutions étatiques centralisatrices importées d'Europe allaient rapidement briser les cultures traditionnelles africaines, c'est-à-dire les solidarités ethniques, régionales, linguistiques, villageoises. Sur leurs ruines l'Etat-nation importé ferait naître en quelques années une culture « moderne », c'est-à-dire un sentiment national, une nation. Alors que dans les vieux pays d'Europe la nation s'était formée avant l'Etat unitaire, on espérait en Afrique faire l'inverse, et que l'Etat-nation, unitaire et centralisateur, forgerait la nation en fusionnant de gré ou de force toutes les populations vivant dans ses frontières.

Que s'est-il passé en réalité ? La culture traditionnelle,

(3) Voir Hugues BERTRAND, *Le Congo : formation sociale et mode de développement économique*, Maspero, Paris, 1975.

l'homme ancien, ont largement résisté au choc des institutions « modernes » qui devaient les laminer ; celles-ci, au contraire, plaquées sur des sociétés et des mentalités qui leur étaient totalement étrangères, ont immédiatement tourné à vide, sans contact avec la réalité sociale.

✕ Certes, la culture a évolué dans ces deux décennies, et l'influence de l'Etat nouveau a joué un rôle dans cette évolution. Mais, en sens inverse, l'action des mentalités traditionnelles a vidé cet Etat de son contenu, ne le laissant subsister que comme façade, comme décor de théâtre, mais aussi comme distributeur de privilèges et outil de répression.

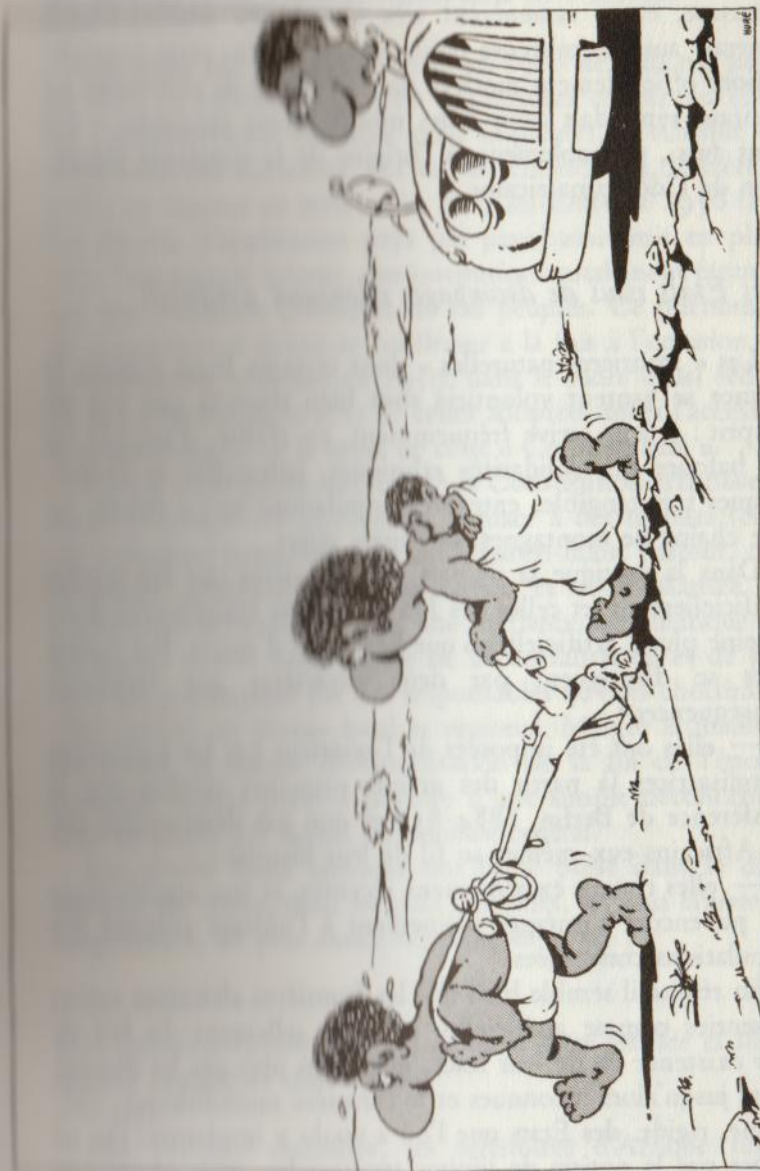
Le pari de 1960 : effectuer en quelques années l'évolution culturelle, sociale et politique qui s'était déroulée en Europe au fil des siècles, n'a pas pu être tenu. Aujourd'hui encore, le décalage entre la culture et les mentalités, d'une part, les institutions de l'Etat, d'autre part, reste immense. Là réside probablement une cause essentielle de la navrante inefficacité de l'Etat africain dans ses actions de développement.

La foi irraisonnée dans les vertus unificatrices quasi magiques de l'Etat-nation a débouché sur l'impuissance de cet Etat... alors que l'évolution sociale et culturelle se poursuit au rythme lent qui est le sien, celui des générations.

Transplanté sur des mosaïques d'ethnies et non pas sur des sociétés « nationales », l'Etat-nation, uniforme, rigide et centralisateur, a provoqué, et entretient toujours, un profond divorce entre l'Afrique officielle et l'Afrique réelle. Les solidarités régionales, ethniques, encore très puissantes, limitent la « nation » en formation à un espace bien restreint : celui des stades et des discours officiels, pour l'essentiel.

Une centralisation artificiellement transplantée

Les Etats mis en place par le colonisateur sur un continent africain dont il avait, lors de la conquête, détruit les quelques royaumes traditionnels, sont issus de découpages territoriaux



La société traditionnelle résiste au choc des institutions « modernes »

très arbitraires. Les institutions étatiques instaurées à l'intérieur de ces frontières furent directement transposées de l'Europe, et se ramenèrent très vite à une administration centrale aussi nombreuse qu'inefficace. Enfin, cette centralisation, officiellement motivée par la volonté de construire les nations, répondait aussi à des motifs moins avouables... qui sont aussi, probablement, à l'origine de la constante régression de l'idée panafricaine.

Des Etats issus de découpages coloniaux artificiels

Les « frontières naturelles » dont certains Etats comme la France se vantent volontiers sont bien souvent une vue de l'esprit : il leur arrive fréquemment, en réalité, d'ignorer ou de bafouer des solidarités ethniques, culturelles et économiques très tangibles entre des populations qu'un fleuve, ou une chaîne de montagnes, ne sépare guère...

Dans la pratique la plupart des frontières ont été tracées artificiellement, et celles des Etats africains apparaissent donc à peine plus « artificielles » que beaucoup d'autres. Par contre elles se distinguent par deux caractères aux fâcheuses conséquences :

— elles ont été imposées de l'extérieur par les puissances colonisatrices (à partir des grands principes retenus par la conférence de Berlin, 1884-85), et non pas déterminées par les Africains eux-mêmes au fil de leur histoire ;

— elles restent extrêmement récentes, et leur signification n'a pu encore s'intégrer pleinement à l'univers culturel des populations concernées.

En réalité il semble bien que les frontières africaines soient ressenties comme artificielles non pas tellement du fait de leur existence ou de leur tracé, mais bien plus par les dimensions jusqu'alors inconnues et le caractère monolithique, uniforme, rigide, des Etats que l'on a voulu y implanter. On ne refuse pas la notion de limites territoriales, mais plutôt son contenu politique.

Le passage d'institutions transposées de l'Europe

Les Etats nés à la souveraineté en 1960 ne sont pas partis de zéro. Ils étaient les héritiers des dizaines d'années d'effort de l'administration coloniale pour implanter en Afrique des structures, des habitudes, des valeurs étroitement dérivées de celles en vigueur en métropole. Et la loi-cadre de 1956 (avec ses décrets d'application pays par pays) avait mis en place, sans l'autonomie interne, des institutions totalement étrangères aux traditions politiques de ces peuples. Ce phénomène de transposition devait se confirmer à la fois à l'occasion des réformes adoptées en 1959, dans le cadre quasi fédéral de la « Communauté », et de celles adoptées après l'accession à la souveraineté et la mort de cette « Communauté ».

Enfin ces régimes inspirés de la Constitution française de 1958 céderont très rapidement la place à des régimes (civils ou militaires) beaucoup plus autoritaires, mais, partout, c'est la même conception uniformisatrice et centralisatrice qui s'affirmera, se traduisant par une méfiance systématique des dirigeants envers toute forme de décentralisation et de gestion des populations par des responsables qu'elles choisiraient elles-mêmes au niveau local et régional. Malgré le maintien de forme, la simple décentralisation de la fin de l'époque coloniale cédera partout la place à une simple déconcentration au profit des agents du pouvoir central.

Les jeunes Etats africains ont donc puisé dans le droit français ses conceptions les plus jacobines, les plus élitistes et les plus autoritaires, les plus antidémocratiques donc.

Une administration centrale exagérément gonflée et totalement inadaptée aux besoins

Dès l'époque coloniale, les territoires d'Afrique furent dotés de services administratifs à la fois excessivement concentrés à la capitale, et beaucoup plus lourds que ce que les économies locales pouvaient raisonnablement supporter.

les administrateurs
En même temps leur tâche était bien particulière : assurer le maintien de l'ordre social pour faciliter la mainmise de la métropole.

Ces caractères de l'administration coloniale ne furent guère relevés à l'indépendance : les nouveaux dirigeants considéraient l'administration comme un outil neutre, réutilisable tel quel (mais dans de nouveaux buts) par les jeunes États.)

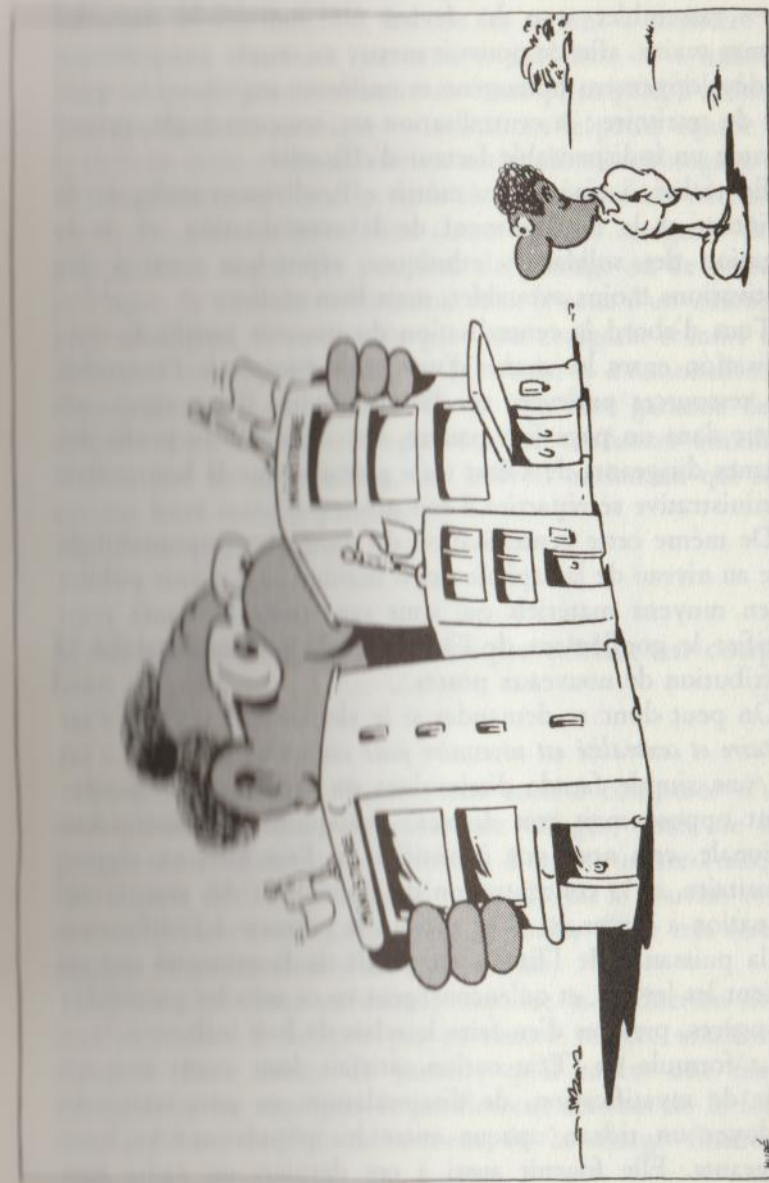
Cette très mauvaise répartition dans l'espace (concentration à la capitale, grave sous-administration des campagnes) et cette totale inadaptation à des tâches d'impulsion économique et sociale, ne se sont nullement effacées avec le temps. Bien au contraire, la distribution de postes administratifs (depuis les agents subalternes jusqu'au sommet de la hiérarchie des ministères) est demeurée le principal moyen pour les dirigeants d'apaiser les mécontentements populaires et de se constituer une large couche de « protégés » prêts à les soutenir. Principal offreur d'emplois, généreuse source de détournements divers, cette administration, surtout au niveau central, s'est ainsi gonflée de manière disproportionnée avec les finances de l'État, sans pour autant acquérir quelque dynamisme que ce soit.

Hantés par la fragilité de leur position, les dirigeants répugnent en outre à déléguer les responsabilités et l'autorité, qui restent concentrés entre les mains de quelques personnes, voire d'une seule. Toute initiative s'en trouve stérilisée aux différents niveaux de la fonction publique, par conséquent incapable de jouer le rôle moteur qui lui est officiellement attribué.

Buts officiels et buts réels de cette totale centralisation

Le maintien, lors de l'indépendance, des structures unitaires et centralisées implantées par le colonisateur répondait officiellement à deux motifs :

- fusionner en une seule nation l'ensemble des ethnies vivant sur chaque territoire, en les entraînant à abandonner leurs particularismes et à accepter de se fondre dans un



Des administrations centrales hypertrophiées...

moule commun ; selon Léopold Senghor lui-même, *l'Etat, c'est surtout le moyen de réaliser la nation* ;

X — rassembler tous les leviers de commande dans les mêmes mains, afin de pouvoir mettre en œuvre une politique de développement homogène et uniforme sur toutes les parties du territoire ; la centralisation est, sous cet angle, perçue comme un indispensable facteur d'efficacité.

En réalité, à côté de ces motifs officiellement invoqués, le maintien et le renforcement de la centralisation, et de la négation des solidarités ethniques, répondent aussi à des motivations moins avouables, mais bien réelles.

Tout d'abord la centralisation du pouvoir justifie la centralisation entre les mains d'une seule équipe de l'ensemble des ressources prélevées sur la collectivité. Il est ainsi aisé, même dans un pays fort pauvre, de constituer au profit des organes dirigeants de l'État un « gâteau » que la bourgeoisie administrative se répartira à son gré.

X De même cette centralisation de toutes les responsabilités crée au niveau de la capitale des « besoins » en agents publics et en moyens matériels qui sont sans cesse invoqués pour justifier le gonflement de l'administration centrale, donc la distribution de nouveaux postes...

On peut donc se demander si le slogan tant répété *l'Etat unitaire et centralisé est nécessaire pour construire la nation* n'est pas une simple façade dissimulant un raisonnement totalement opposé mais très discret : invoquons la construction nationale, cela nous sert à justifier un État fort, un régime autoritaire, et la concentration du pouvoir et des ressources. La nation à forger est alors surtout le prétexte à l'édification de la puissance de l'État... au profit de la minorité qui en détient les leviers, et qu'encouragent en ce sens les puissances étrangères, pressées d'en faire le relais de leur influence.

La formule de l'État-nation satisfait donc avant tout un désir de mystification, de dissimulation, en permettant de déployer un rideau opaque entre les populations et leurs dirigeants. Elle fournit aussi à ces derniers un cadre fort commode pour maints dispositifs de contrainte et de répression.

On peut se demander enfin si le total blocage de l'idée panafricaine depuis les années 63 (création de l'O.U.A.) et 65 (création de l'O.C.A.M.), hormis les unions à caractère essentiellement diplomatique, ne trouve pas dans le « nationalisme » des dirigeants africains sa cause principale. Partout la bourgeoisie bureaucratique — et surtout la petite équipe qui la tient en main — manifeste un nationalisme ombrageux qui freine efficacement tout progrès de la coopération interafricaine. En effet, à quand une classe ou une catégorie de la population a acquis des positions de prestige ou de pouvoir politique, la moindre orientation dans le sens d'un ensemble plus vaste peut être regardée par cette catégorie comme une menace à son statut privilégié » (4). Ainsi le « nationalisme » des dirigeants pourrait bien être la plus sûre garantie de la division du continent : ils opposent aux tendances unitaires, réelles chez les populations, des intérêts nationaux qui sont avant tout leurs intérêts propres.

L'Afrique officielle et l'Afrique réelle, un couple bien défectueux

Dans chaque État africain, une société composée d'une multiplicité d'ethnies, de tribus, de villages, dotés de leur propre centre d'autorité, est coiffée d'une structure étatique, héritière directe de l'administration coloniale, où le pouvoir et les ressources sont concentrées entre les mains d'une très étroite équipe, souvent même d'un seul homme.

L'État n'est donc en aucune manière la traduction de la société réelle : il lui est, par sa nature même, totalement étranger. Pour tenter de justifier qu'il revête une forme étrangère, pour expliquer le gonflement continu de la fonction publique et l'alourdissement de la charge financière

(4) COLEMAN, cité par J. KI-ZERBO, *Histoire de l'Afrique noire*, Hatier, Edn. 1971, p. 646.

qu'elle représente pour les masses populaires, l'Etat invoque à tout moment les nécessités du « développement ».

Mais ce « développement » profite surtout à la classe bureaucratique concentrée à la capitale, et aux innombrables emplois subalternes dont elle s'entoure. L'Afrique réelle, pour sa part, celle des villages et des bourgs ruraux, celle des déracinés sans emploi que la capitale attire comme un mirage, demeure pour sa part dans une persistante pauvreté.

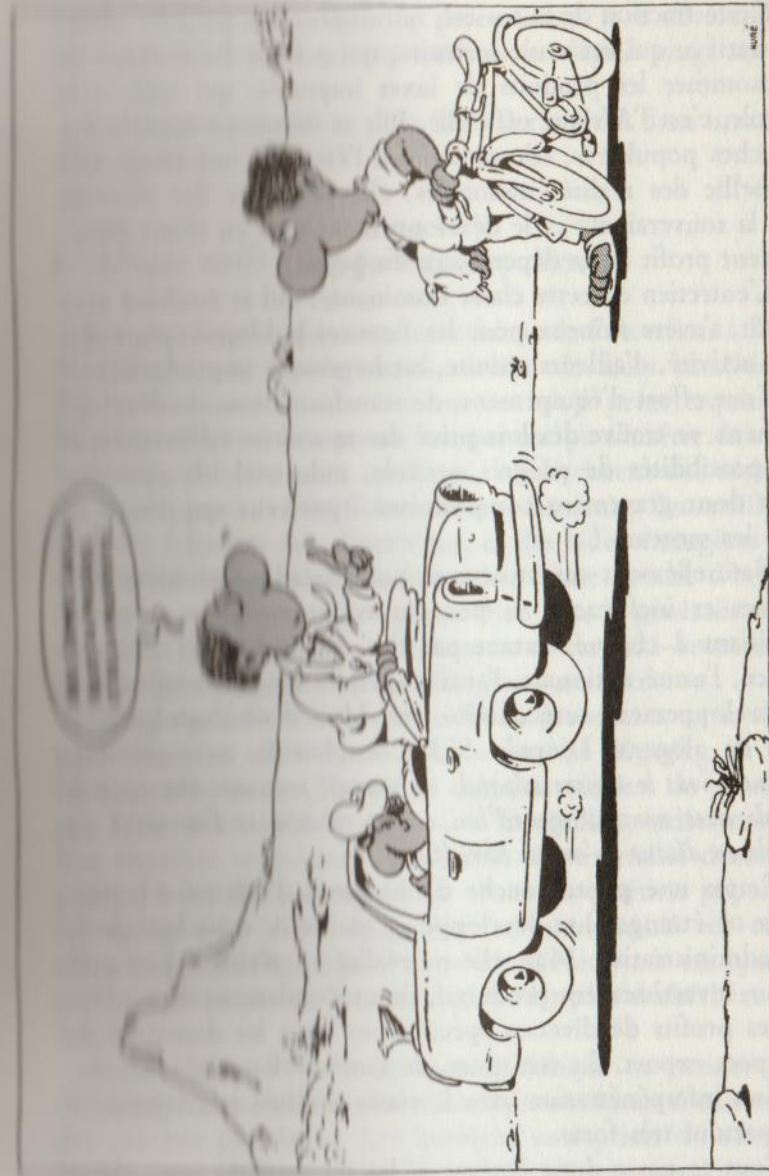
Ainsi l'Afrique officielle n'apparaît-elle guère, comme elle le prétend, au service de l'Afrique réelle, mais bien plutôt, pour celle-ci, une charge écrasante et peu utile.

L'Afrique officielle : elle parle de développement mais son entretien coûte cher

L'Etat se réduit pour l'essentiel, en Afrique, à une administration, à une fonction publique, puisque son rôle politique (permettre l'expression des besoins du peuple, lui permettre de choisir en son sein ses responsables) est volontairement paralysé. Il n'y a donc pas de débat d'idées ni de vie politique, et le pouvoir est beaucoup plus un « pouvoir administratif » (direction de l'administration et maîtrise de ses moyens) qu'un « pouvoir politique » (transformation en lois et décrets des choix économiques, sociaux et culturels formulés par le peuple).

Dans chaque pays, l'homme ou l'équipe qui tient en main le régime veille à maintenir entre les multiples ethnies en présence un minimum d'équilibre politique en attribuant des postes qui sont souvent des sinécures à tel ou tel personnage influent dans sa région, ou bien à « des étudiants qui avaient été contestataires à l'étranger, et qu'il convient d'acheter » (5). Les phénomènes de parenté ou de solidarité régionale font le reste, et les services se trouvent sans cesse gonflés

(5) Yves BENOT, *Indépendances africaines, idéologies et réalités*, Maspéro, Paris, 1975, p. 18.



X Elle se donne en modèle aux couches populaires...

d'individus recrutés selon de tout autres critères que leur compétence.

✧ Cette fraction de la société, qui détient le « pouvoir administratif », qui est seule instruite, qui a seule les moyens de consommer les produits de luxes importés, qui seule a la parole, c'est l'Afrique officielle. Elle se donne en modèle aux couches populaires, elle présente à l'étranger une image très embellie des réalités nationales, elle prononce des discours sur la souveraineté et le développement tout en tirant directement profit de la dépendance du pays.

L'entretien de cette classe dominante, qui se confond avec l'Etat, s'avère ruineux pour les finances publiques, alors que son activité, d'ailleurs réduite, est largement improductive.

✧ Tout effort d'équipement, de transformation, de développement, se trouve dès lors privé des ressources nécessaires, et les possibilités de progrès agricole, industriel, ou sanitaire, sont donc gravement compromises... par ceux qui disent en être les moteurs !

Naturellement ces structures politico-administratives ruineuses et inefficaces ne peuvent rester en place qu'en se justifiant à chaque instant par des discours sur l'indépendance, l'unité nationale, l'anti-impérialisme, le socialisme, le « développement autocentré », etc. Mais il ne s'agit guère là que de slogans. Léopold Sédar Senghor le reconnaît lui-même : *Sous le régime colonial, on pouvait protester. On avait le peuple avec nous. Aujourd'hui on est colonisé et l'on ment au peuple en disant qu'on est libre* (6).

Certes une petite couche d'« hommes d'affaires » (nationaux ou étrangers) se développe à l'ombre de cette bourgeoisie administrative. Mais elle ne réalise en réalité à peu près aucun investissement productif, tirant simplement de confortables profits de diverses spéculations dans les domaines de l'import-export, du transport, de l'immobilier, du tourisme. Et son interpénétration avec la classe politico-administrative est partout très forte.

Tout se passe donc comme si les discours de cette classe

(6) Cité par *Jeune Afrique*, 31 décembre 1975.

dominante n'étaient rien d'autre qu'une vaste mystification tendant à faire croire que les structures sur lesquelles elle est assise sont les plus aptes à promouvoir le « développement » : alors que la pratique démontre depuis vingt ans le contraire.

Les masses populaires, pour leur part, vivent dans un tout autre univers.

L'Afrique réelle : une persistante pauvreté

Les populations africaines attendaient de l'accession à l'indépendance une rapide transformation de leurs conditions d'existence, mais cette transformation est à peine esquissée. Bien sûr, elle a eu lieu pour ceux qui ont pu s'insérer dans la fonction publique, mais, on l'a vu, au détriment des actions de développement bénéficiant à tous. Bien sûr, l'intensification des échanges avec l'extérieur, et des aides étrangères ou internationales, a permis la formation d'une couche d'intermédiaires relativement prospères. Bien sûr, la généralisation du poste de radio, du cyclomoteur et du taxi-brousse, a quelque peu allégé le sort du plus grand nombre.

Mais les conditions de vie profonde des masses ne se sont pas réellement améliorées, et les ressources dégagées au niveau national ne profitent qu'à quelques milliers de personnes. L'état sanitaire des populations (le meilleur indicateur de leur situation réelle) reste déplorable. La mortalité demeure partout à des niveaux très élevés : dans les quartiers populaires des grandes villes de la côte un nouveau-né sur trois n'atteint jamais l'âge adulte, et trois nouveaux-nés sur quatre ne l'atteignent jamais dans les régions les plus déshéritées du Sahel.

Et l'évolution actuelle des pays d'Afrique ne permet pas d'envisager une réelle amélioration des conditions d'existence des couches populaires. Les quelques entreprises du secteur économique moderne, branchées sur l'extérieur, sont incapables d'entraîner l'immense secteur traditionnel : bien au contraire, leur présence perturbe profondément toute l'éco-

nomie classique, entraîne la régression d'activités agricoles ou artisanales nouvelles qui commençaient à s'organiser, provoque une concentration anarchique de population à la capitale économique et le développement d'une angoissante misère urbaine.

Au-delà des signes de richesse étalés dans les capitales, au-delà des programmes de développement spectaculaires mais souvent vains entrepris par les organismes internationaux, l'Africain se trouve donc à la fois tenu à l'écart des secteurs prospères de l'économie, et privé de la maîtrise (qu'il avait traditionnellement) de ses moyens de production.

Devant le bilan assez désolant de près d'un quart de siècle d'indépendance (et exception faite de certaines réussites) on doit reconnaître que *pour qui souffre de famine, de disette, ou, plus généralement, d'appauvrissement, la stabilité des frontières et des régimes hérités de la colonisation reste une maigre consolation* (7).

Et les rapports que l'Afrique profonde entretient avec ses dirigeants démentent largement les proclamations de ces derniers.

Leurs rapports : une administration inactive entretenue par des prélèvements sur la paysannerie

Ayant pour fonction réelle de procurer immédiatement à quelques milliers de privilégiés les avantages matériels que toute la population attendait de l'indépendance, les structures administratives centrales se sont, on l'a vu, gonflées hors de toute mesure. Seul le niveau des finances de l'Etat impose une limite aux recrutements d'agents publics... et le recours à l'assistance financière de l'ancienne métropole permet même (au prix d'une dépendance aggravée) de dépasser cette limite.

Or ces administrations apportent en pratique beaucoup moins à la population qu'elles ne lui coûtent. Peu d'initiatives

(7) Claude JULIEN, « Les trois grands mérites de l'intervention française (au Zaïre) », *Le Monde diplomatique*, mai 1977.



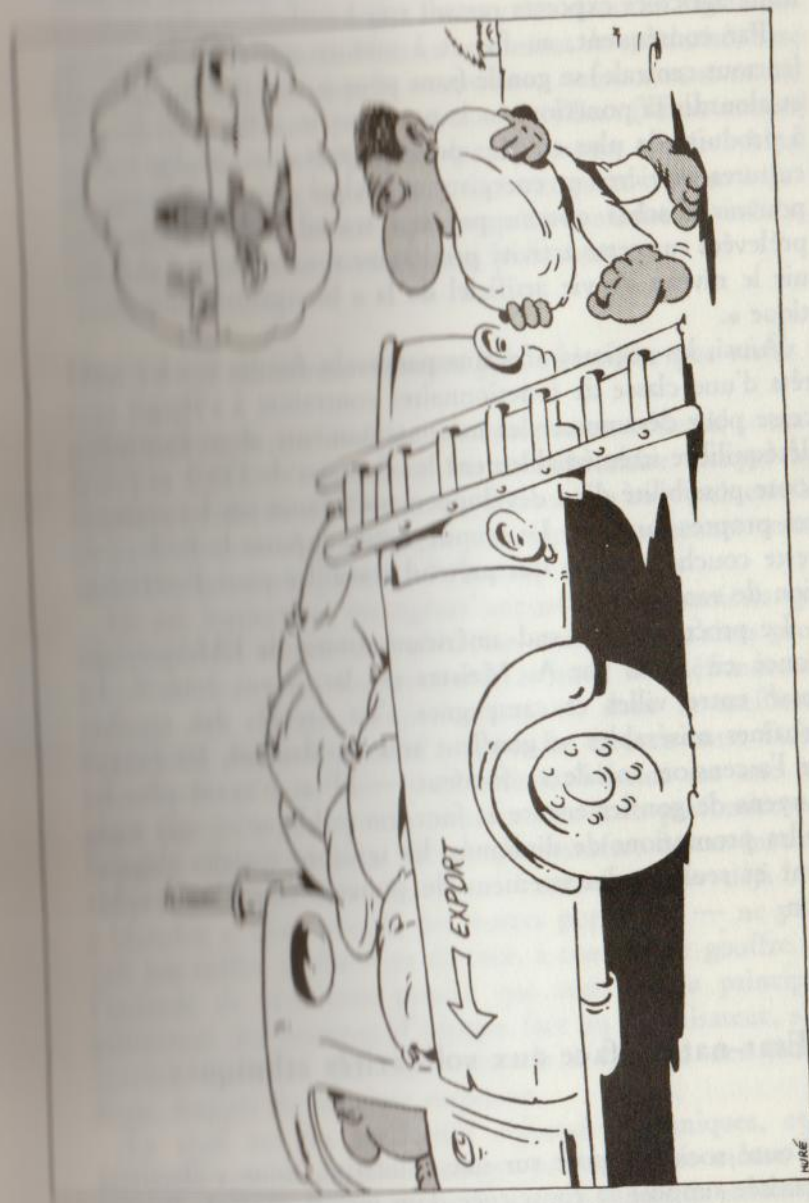
Les services administratifs fonctionnent généralement au ralenti...

sont prises par les ministres, souvent paralysés par la concentration du pouvoir entre les mains du chef de l'Etat, et par l'extrême fragilité de leur position. Les services et les bureaux fonctionnent généralement au ralenti, chaque agent fournissant un travail assez réduit. Le manque de moyens matériels et la corruption de certains responsables découragent les quelques bonnes volontés. Quant aux administrés, leurs rapports avec l'administration se limitent pour l'essentiel au paiement des impôts : les contributions positives des divers ministères à l'amélioration de leurs conditions d'existence demeurent malheureusement rares et timides.

Cette énorme et peu utile administration centrale semble donc exister surtout pour elle-même. Mais il faut l'entretenir, et pour cela opérer des prélèvements sur la collectivité. Ce qui revient, très concrètement, à faire supporter par le monde rural défavorisé les privilèges du monde urbain.

C'est ainsi que le financement des dépenses de l'Etat — qui se limitent pour l'essentiel à des dépenses de personnel et de fonctionnement — demeure le principal souci des dirigeants, et le premier but des actions de développement entreprises. Ce que l'on appelle « développement rural », par exemple, a été jusqu'à présent trop souvent conçu comme une expansion des cultures d'exportation qui permettent la perception d'impôts et l'acquisition de devises. Une série d'organismes semi-étatiques encadrent la paysannerie et s'efforcent d'accroître le volume des productions destinées non pas tellement à la consommation locale, mais à l'exportation. Or la valeur de ces produits auprès des pays acheteurs ne cesse de baisser par rapport à la valeur des produits industriels que ceux-ci vendent à l'Afrique (8) : pour maintenir sa capacité d'importer ces produits industriels, l'Etat doit contraindre la paysannerie à accentuer sans cesse son effort, au détriment des cultures servant à son alimentation. De même les paysans, pour conserver la possibilité d'acheter les quelques produits d'importation dont ils ont besoin (pétrole, piles électriques, transport, etc.) doivent fournir un travail

(8) Phénomène appelé « détérioration des termes de l'échange ».



Produire de plus en plus pour l'exportation, en négligeant les cultures vivrières...

croissant, les prélèvements financiers de l'Etat sur les produits agricoles exportés restent très lourds.

Par conséquent, au fur et à mesure que l'administration (surtout centrale) se gonfle (sans pour autant devenir efficace) et alourdit sa ponction sur la paysannerie, celle-ci est amenée à produire de plus en plus pour l'exportation, négligeant ses cultures vivrières et enregistrent malgré tout une baisse du pouvoir d'achat obtenu par son travail. Et les ressources prélevées sur cette activité productive sont utilisées à maintenir le niveau de vie artificiel de la « bourgeoisie bureaucratique ».

Ainsi, les régimes africains paraissent fondés sur les intérêts d'une classe de fonctionnaires contrainte à s'élargir sans cesse pour désamorcer les mécontentements, dont l'entretien déséquilibre irrémédiablement les finances de l'Etat et écarte toute possibilité d'un développement financé sur les ressources propres du pays. Le monde rural supporte le fardeau de cette couche urbaine qui prétend travailler pour l'amélioration de son sort.

Le processus de « sud-américanisation » de l'Afrique, annoncé en 1966 par A. Meister est largement amorcé. Le fossé entre villes et campagnes s'est creusé, des couches urbaines misérables se gonflent très rapidement, les canaux de l'ascension sociale se ferment — l'Etat n'ayant plus les moyens de gonfler encore la fonction publique — aux nouvelles promotions de diplômés, les tensions sociales s'aggravent et seul un durcissement du pouvoir empêche l'explosion.

L'Etat-nation face aux solidarités ethniques

Toute société repose sur une solidarité, toute collectivité organisée suppose la conscience d'un intérêt général, distinct des intérêts particuliers. Ces notions sont très présentes dans les sociétés africaines ; elles y sont en outre ressenties de

manière beaucoup plus concrète que ce n'est le cas dans les sociétés industrielles où règne l'anonymat et où les solidarités spontanées ont disparu. Mais ce sentiment de solidarité, base de ce que l'Occident appelle « sentiment national », se manifeste en Afrique non pas au niveau de l'Etat (l'Etat-nation) mais à des niveaux inférieurs : les différentes ethnies. Ainsi l'« unité nationale » en Afrique ne correspond encore à aucune réalité sociale concrète, alors qu'au contraire les solidarités régionales demeurent les plus puissantes.

Une « unité nationale » encore plus théorique que réelle

Le sentiment national, ce « vouloir-vivre collectif » analysé par Renan, était tout à fait embryonnaire lorsque les territoires français d'Afrique accédèrent à la souveraineté, le cadre administratif et politique plaqué par la puissance coloniale changeant simplement de mains.

Or ces institutions étrangères imposées à des sociétés qui ne les avaient aucunement secrétées, avaient jusqu'alors provoqué de leur part une constante attitude de méfiance, de crainte, des réflexes de protection, et, dans la meilleure hypothèse, des mentalités d'assistés. Le divorce entre l'univers familial et cet univers administratif fondé sur une logique inconnue et sur la contrainte, s'était profondément imprimé dans les esprits. Le simple transfert de ces institutions administratives à une minorité autochtone — déjà bien « blanchie », donc coupée des masses populaires — ne pouvait pas suffire à effacer ce divorce, à combler ce gouffre. Et l'attitude de résistance passive qui avait été la principale protection des hommes d'Afrique face au colonisateur, s'est aussitôt muée en principal obstacle à l'action des jeunes Etats, frappés de la même suspicion.

Le repli sur les solidarités régionales, ethniques, et la méfiance envers cet Etat étranger par sa nature même à la culture africaine furent certes des comportements salvateurs, mais ils constituèrent dès les indépendances un lourd handicap à l'action des nouveaux dirigeants. Ceux-ci s'efforcent

depuis de le surmonter en faisant appel à un sentiment national et à une conscience civique... que leurs propres attitudes privent d'ailleurs de toute crédibilité. Ces invocations permanentes de l'« unité nationale » ont fini par se muer en une véritable hantise qui fait la trame de tout le discours politique africain. Les hommes au pouvoir, comme ceux dans l'opposition, ne cessent de faire référence à la nation et d'appeler à la dissolution des solidarités traditionnelles au profit de la construction nationale. Or c'est là critiquer et dévaloriser les liens mêmes qui forment, depuis toujours, la substance des sociétés africaines, qui font la solidité des groupes ethniques, locaux et régionaux.

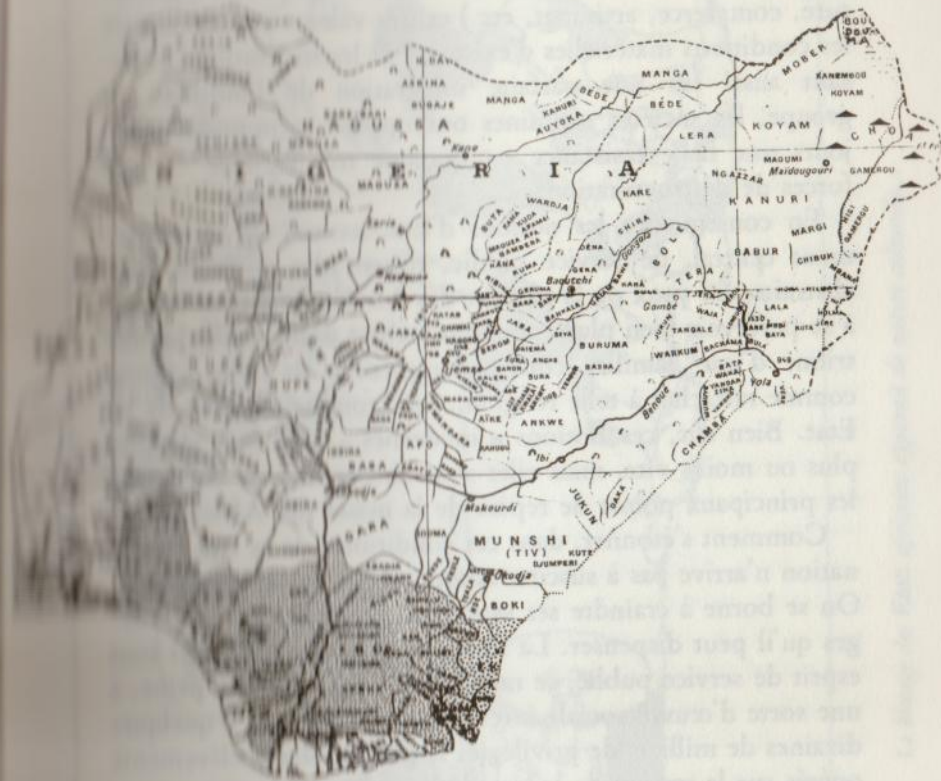
L'Etat entreprend ainsi de détruire les principaux facteurs de cohésion et de dynamisme que recèle la collectivité, alors que la formation du sentiment national n'est qu'amorcée.

Les partis politiques, pour leur part, s'avèrent aussi incapables de susciter une réelle prise de conscience nationale. Partis uniques dans la très grande majorité des cas, ils ne cherchent guère en réalité à jouer un rôle moteur dans le développement, et n'ont pas non plus à favoriser la réflexion politique puisqu'il n'existe aucune opposition et que les élections libres, disputées, sont généralement inconnues. Pratiquement, l'encadrement de la population, sa surveillance, et la délation des esprits libres, semblent constituer leur mission essentielle : ils permettent ainsi aux équipes dirigeantes de consolider leur pouvoir et de se le répartir au gré des rivalités de personnes et de clans.

Certes, le parti unique maintient l'ordre social et politique, mais il contribue à tenir la population éloignée de l'Etat, et freine ainsi, puissamment, la formation, autour de cet Etat, du sentiment national. La nocivité foncière du système de parti unique ne peut donc plus, après plus de vingt années d'expérience, être dissimulée.

La permanence de puissantes solidarités régionales

Naturellement affaiblies, dans une mesure extrêmement



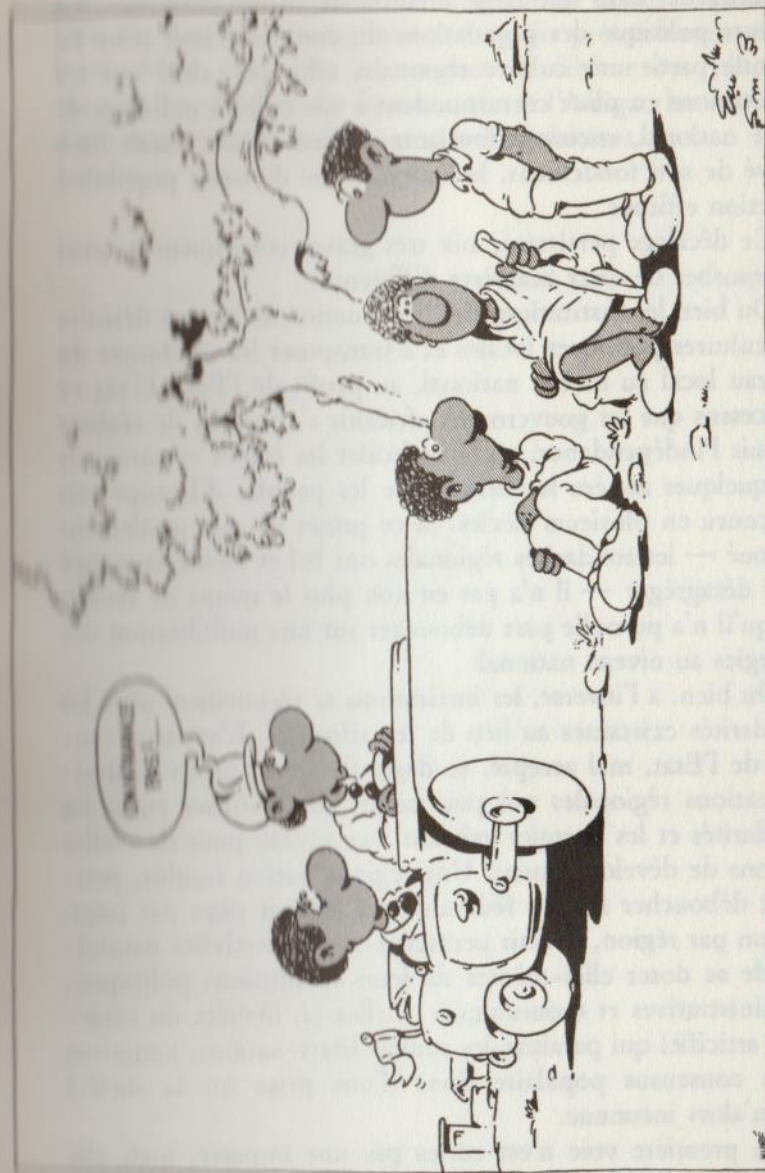
Un exemple de la structure des populations africaines : les ethnies du Nigéria
(Source : Carte des Populations de l'Afrique noire, dressée par J.-C. Fouché, Direction de la Documentation, Secrétariat général du Gouvernement, 1964. Centre de Recherches africaines, Université de Paris I)

variable d'un pays à l'autre, d'une ethnie à l'autre, par leur choc avec les institutions politiques, administratives et économiques d'importation, les structures des sociétés traditionnelles demeurent néanmoins assez vivaces. Reposant sur une très forte cohérence entre des techniques familières (agriculture, commerce, artisanat, etc.) et des valeurs sociales, entre les conditions matérielles d'existence et les institutions, reposant aussi sur une parfaite intégration de l'individu au groupe, les sociétés africaines ont opposé et opposent toujours une belle résistance — quoique très variable — aux forces de déstructuration.

En conséquence les notions d'Etat-nation, de gouvernement central, de service public, restent des concepts bien abstraits aux yeux de la plupart des Africains, qui continuent à se percevoir bien plus comme membres d'une ethnie, d'une tribu, d'une famille, comme originaires de telle région, comme rattachés à telle religion... que comme citoyens de tel Etat. Bien sûr, ces notions « modernes » font leur chemin, plus ou moins vite, mais elles sont encore loin de constituer les principaux points de repère de la masse des Africains.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de ce que l'Etat-nation n'arrive pas à susciter autour de lui un réel consensus. On se borne à craindre ses sanctions et à espérer les privilèges qu'il peut dispenser. La fonction publique, ignorant tout esprit de service public, se ramène, en caricaturant à peine, à une sorte d'œuvre sociale à rebours, redistribuant à quelques dizaines de milliers de privilégiés le produit des prélèvements opérés sur le restant de la population.

En d'autres termes, les solidarités partielles, régionales, ethniques, prévalent encore sur la solidarité globale, nationale, vidant les structures de l'Etat-nation de l'essentiel de leur contenu. L'Etat n'est alors guère plus qu'un décor de théâtre devant lequel les ministres et les fonctionnaires miment les gestes correspondant à leurs fonctions...



Le blocage des Etats africains apparait de nature culturelle...